



DECISION DU MAIRE N° 2025/26

RELATIVE A L'ATTRIBUTION PARTIELLE COMPLEMENTAIRE DU MARCHÉ PUBLIC : REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE

Pascal GROS, Maire de la Commune de Chartrettes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23;

VU la délibération N°2022-45 du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2022 de délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Rapport d'Analyse d'Offre présenté le 8 juillet 2025 par BN architecture concernant la réhabilitation de l'école élémentaire

VU la décision 2025_15 relative à l'attribution du LOT 13 Démolition déconstruction

VU la décision 2025_20 relative à l'attribution partielle du marché public : réhabilitation école élémentaire

VU la Rapport d'analyse d'Offre définitif présenté le 5 septembre 2025

VU le Procès-Verbal du 10 septembre 2025 relatif à l'attribution complémentaire des lots du marché public de réhabilitation de l'école élémentaire

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les LOTS complémentaires LOTS 03,04,06,12 s'ajoutant aux LOTS 01,02,05,07,08,09,10 et 11 du marché de réhabilitation de l'école élémentaire pour un montant de **2 780 503.01€ HT** (deux millions sept-cent-quatre-vingt mille cinq cent-trois euros et un centime) à destination des travaux de rénovation de l'école élémentaire et de retenir les entreprises suivantes :

LOT 01 -GROS ŒUVRE : BATI FJ pour un montant HT de 369 891.49€ - attribué par décision 2025-20

LOT 02 - STRUCTURE BOIS-CHARPENTE-BARDAGE : Menuiserie CORCESSIN pour un montant HT de 535 143.54€ - attribué par décision 2025-20

LOT 03 - ETANCHEITE-COUVERTURE : ROQUIGNY pour un montant HT de 119 000€ et de 52 714.31€ HT de PSE

LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES- METALLERIE : ASA pour un montant HT de 206 975€ et une PSE d'un montant de 294 710€ HT

LOT 05 -CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS : AEC pour un montant HT de 195 000€ - attribué par décision 2025-20

LOT 06 – MENUISERIE BOIS : MENUISERIE CORCESSIN pour un montant HT de 566 882.75€ et une PSE en moins-value de 409 927.88€ HT en variante 2 soit un montant HT de 156 954.87€ HT

LOT 07- SOLS DURS – FAIENCES : AEC pour un montant HT de 19 000€ et

